

**Ecole primaire de St Baudille de la Tour**  
**Tél : 06.67.02.88.80**  
**Ce.0380980j@ac-grenoble.fr**

**Note de rentrée**  
**Année 2023/2024**

**Horaires de classe : de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30 les lundis, mardis , jeudis et vendredis.** L'accueil dans les classes a lieu à partir de 8h20 et 13h20. La classe se terminant à 11h30 le matin et 16h30 le soir, il faut prévoir quelques minutes supplémentaires pour permettre aux élèves de se préparer à sortir.

**Pour la sécurité de tous, nous sommes contraints de verrouiller les accès à l'école. Les élèves en retard devront utiliser la sonnette (sur le portail, côté parking).**

Le dispositif d'aide aux élèves en difficulté (Activités Pédagogiques Complémentaires) sera proposé le mercredi matin, sous la forme de séances de 1h30. Les propositions seront faites aux familles concernées dès la première période.

\* **Vacances scolaires** : l'Académie de Grenoble se trouve en zone A.

Toussaint : du vendredi 20 octobre 2023 au soir au lundi 6 novembre 2023 au matin

Noël : du vendredi 22 décembre 2023 au soir au lundi 8 janvier 2024 au matin

Hiver : du vendredi 16 février 2024 au soir au lundi 4 mars 2024 au matin

Printemps : du vendredi 12 avril 2024 au soir au lundi 29 avril 2024 au matin

Les élèves n'auront pas classe vendredi 10 mai 2024.

Été : à partir du vendredi 5 juillet 2024 au soir.

\* **Absences** : Les absences, qui doivent être limitées à des cas de force majeure, sont consignées, chaque demi-journée, dans un registre spécial tenu par le maître. Un justificatif d'absence doit être fourni par un représentant légal de l'élève pour toute absence. L'école doit impérativement être avertie le matin même soit par écrit (message papier ou mail à l'adresse suivante : ce.0380980j@ac-grenoble.fr), soit par téléphone (utiliser uniquement le 06 67 02 88 80). Le justificatif d'absence écrit, sur feuille libre, est donné par l'élève à son enseignant lors de son retour en classe.

A la fin de chaque mois, le directeur de l'école signale à l'Inspecteur d'Académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, les absences injustifiées, c'est à dire les élèves ayant manqué la classe sans motif légitime ni excuses valables. Les vacances prises en dehors des périodes de congés scolaires sont considérées comme absences injustifiées, et ceci dès la maternelle. Les enfants malades doivent rester à la maison jusqu'à complète guérison.

\* **Médicaments** : La prise de médicaments est interdite dans le cadre scolaire, hors PAI.

\* **Absence des maîtres** : en principe, tout maître absent est remplacé le jour même.

Dans le cas contraire, les parents sont invités à reprendre leur enfant. En cas d'impossibilité, les enfants sont répartis dans les autres classes.

\* **Relations parents-enseignants** : les parents sont invités à signaler tout problème de santé ou familial, dont les enseignants pourront tenir compte. De même, les cas exceptionnels où les enfants ont dû se coucher tard seront relatés. Les parents peuvent rencontrer les enseignants à l'occasion de la réunion de rentrée ou sur rendez-vous (les rendez-vous sont pris par l'intermédiaire du cahier de liaison).

\* **Les réunions de rentrée** (présentations et questions diverses) auront lieu à l'école, pour chacune des classes :

- Classe de PS/MS (Sabine GIOVANNINI et Eliore El Darragi Etaix) :
- Classe de GS/CP (Charline MATEO) :
- Classe de CE1/CE2 (Stéphanie MARECHAL) :
- Classe de CM1/CM2 (Laurent HAUSSARD et Eliore El Darragi Etaix) :

La présence d'au moins un représentant par famille est **impérative**. Il est préférable que les enfants ne soient pas présents dans la salle au moment de la réunion.

\* **Cahier de liaison** : c'est le lien entre les parents et les enseignants. **Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents**, après que ceux-ci en ont pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous, etc. Ce cahier doit être consulté à chaque retour de classe.

\* **Matériel** : les livres et fichiers prêtés par l'école doivent être couverts dans un délai d'une semaine et munis d'une étiquette. Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants et à ce que rien ne manque dans leur sac. Le matériel prêté par l'école doit être maintenu en bon état et, en cas de perte ou de dégradation, remplacé.

\* **Tenue** : les élèves doivent se présenter à l'école correctement vêtus et propres. Tout signe ostentatoire de religion est proscrit. Une tenue adaptée doit être prévue pour les séances de sport (l'emploi du temps de la classe est fourni dès le début de l'année)

\* **Assurance** : les enfants doivent être assurés en responsabilité civile et individuelle accident pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties payantes ou dépassant les horaires). Les parents doivent vérifier que leur assurance personnelle garantit ces risques (**une attestation d'assurance devra être remise à l'enseignant en début d'année**) sur la durée de l'année scolaire.

\* **Conseil d'école** : les élections des représentants des parents auprès du Conseil d'Ecole auront lieu vendredi 13 octobre. Le vote se fera uniquement par correspondance. Les parents qui souhaitent se présenter ou constituer une liste le signaleront en ce début d'année au directeur. Le conseil d'école se réunit trois fois dans l'année, sous la présidence du directeur.

\* **Goûter** : aucune collation collective n'est prévue dans les classes (sauf occasions particulières). Les élèves de maternelle qui n'ont pas pris de petit déjeuner peuvent prendre une collation individuelle en classe, pendant le temps d'accueil. L'utilité du goûter lors des créations des élèves est largement remise en cause par les nutritionnistes. Les bonbons, chewing-gums et autres sucreries sont interdits dans l'école.

\* **Retards** : les parents veilleront aux heures d'entrée et de sortie, de manière à ce que leurs enfants arrivent à l'heure.

\* **Parasites** : les parents doivent être vigilants et surveiller fréquemment la tête des enfants. En cas de présence de poux, un traitement efficace doit rapidement être mis en œuvre.

\* **Agréments** : les élèves de la GS au CE2 bénéficieront de séances de natation à partir de décembre. Des cycles de vélo seront également mis en place. Les parents qui ont passé ou souhaitent passer un agrément correspondant à ces activités (natation et cyclisme) doivent prendre contact avec le Directeur.

Signature des parents :